L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT D'ILE-DE-FRANCE

Communiqué de presse

Paris, le 14 septembre 2010

Les organismes d'Hlm d'Ile-de-France dénoncent le projet de l'Etat de ponction financière sur le logement social

L'Union sociale pour l'habitat a déjà fait part, notamment par communiqué diffusé à la presse le 6 juillet dernier, de son indignation face au projet de l'Etat de ponctionner les organismes d'Hlm, à compter de 2011, à hauteur de 340 millions d'euros par an. Les organismes d'Hlm franciliens et leur association professionnelle régionale, l'AORIF, partagent cette réaction.

D'autant plus que ce prélèvement, assis pour ce que l'on en connaît aujourd'hui sur les loyers du logement social, pénaliserait particulièrement l'Ile-de-France : compte tenu du volume des loyers franciliens, le prélèvement sur les organismes devrait représenter environ un tiers des 340 millions d'euros annoncés par l'Etat, alors que le parc de logements sociaux d'Ile-de-France ne représente qu'un quart du parc français. Une telle mesure irait à l'encontre des engagements pris par l'Etat de développer l'offre de logements locatifs sociaux dans les zones de marché immobilier tendu, au premier rang desquelles figure l'Ile-de-France.

Si ces dispositions devaient être confirmées, elles conduiraient à asphyxier la construction de logements sociaux en Ile-de-France, alors que celle-ci est déjà fragilisée par la baisse tendancielle des aides à la pierre allouées par l'Etat et les collectivités territoriales. Les organismes d'Hlm, qui ne seront pas en mesure d'assurer seuls une production constante de logements, en compensant cette baisse des aides publiques par une augmentation corrélative de leur allocation de fonds propres, seraient encore plus pénalisés si leurs moyens financiers devaient être aussi fortement amputés par le nouveau prélèvement que l'Etat veut instaurer. Le niveau de production de nouveaux logements sociaux, dont notre région a tant besoin, en serait fortement affecté. Les objectifs volontaristes de construction proposés par les organismes franciliens à l'Etat au titre des conventions d'utilité sociale (CUS) à signer en 2010, devraient être revus à la baisse.

Au final, qui sera gagnant ? Pas les ménages franciliens, et particulièrement ceux aux ressources modestes, qui continueront à subir de plein fouet la pénurie de logement et la crise économique, pas davantage les organismes d'Hlm qui ne pourront plus assurer convenablement leur mission de construction, pas même l'Etat, responsable du droit au logement opposable, qui devra assumer, d'une façon ou d'une autre, sa part de responsabilité dans l'aggravation de la crise du logement en Ile-de-France. Les organismes d'Hlm franciliens ne méconnaissent pas les difficultés que rencontrent les finances publiques, mais la voie choisie par l'Etat au travers de cette décision, sans qu'aucune concertation n'ait été engagée avec la profession, ne peut conduire qu'à une impasse. Le logement de nos concitoyens nous paraît être un sujet trop grave pour que notre profession reste sans réagir devant un tel risque. L'AORIF ne saurait se résoudre à cette situation et entend mobiliser toute son énergie pour sortir de cette situation et rechercher des solutions préservant les intérêts de toutes les parties prenantes.

Contacts presse AORIF – L'Union sociale pour l'habitat d'Ile de France :
Vincent Rougeot / v.rougeot@aorif.org
Martine Peyrou-Teitgen / martine.peyrou-teitgen@union-habitat.org
Tel : 01 40 75 70 15

L'AORIF - l'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France est l'organisation professionnelle au service des organismes de logement social franciliens. L'Association régionale Hlm regroupe les organismes de logement social ayant leur siège social en Ile-de-France et adhérant à l'une des fédérations de l'Union sociale pour l'habitat.

140 organismes franciliens de logement social sont adhérents à l'AORIF. Ils logent environ 3 millions de personnes et gèrent près de 1,2 millions de logements, soit 23% des résidences principales d'Ile-de-France. Pour en savoir plus : www.aorif.org